



ASSOCIATION DES  
PETITS PAYSANS

Berne, le 21 août 2025

## **L'Association des petits paysans se réjouit : Le Conseil fédéral soutient le relèvement de la limite d'âge pour bénéficier de l'aide initiale unique**

**En collaboration avec des cosignataires issus de tous les groupes parlementaires, Kilian Baumann, conseiller national et président de l'Association des petits paysans, a déposé lors de la session d'été des Chambres fédérales la motion 25.3735 visant à adapter l'aide initiale accordée aux jeunes agricultrices et agriculteurs à la structure des âges actuelle. Nous nous réjouissons que le Conseil fédéral reconnaisse lui aussi la nécessité d'agir dans ce domaine et recommande d'accepter la motion.**

Le nombre d'exploitations agricoles diminue continuellement en Suisse : l'année dernière, 644 fermes ont cessé leur activité. Les petites et moyennes exploitations disparaissent, tandis que celles qui restent continuent de s'agrandir. Ce changement structurel devrait encore s'accroître ces prochaines années au vu de l'évolution démographique dans le secteur agricole, et s'accompagne de divers problèmes : l'agriculture industrielle avec des exploitations de moins en moins nombreuses et toujours plus spécialisées crée des dépendances, engendre une perte de diversité et met ainsi en péril la sécurité de l'approvisionnement. Une agriculture diversifiée et résiliente nécessite d'urgence des mesures contre la mort des exploitations.

La motion visant à adapter l'aide initiale à la structure des âges actuelle est une mesure de ce type : l'acquisition d'exploitations agricoles et de bien-fonds représente un défi financier important. C'est pourquoi la Confédération accorde une aide initiale sous forme d'un crédit d'investissement remboursable et sans intérêt aux jeunes agricultrices et agriculteurs, mais seulement jusqu'à l'âge de 35 ans. Selon une étude récente d'Agroscope, les personnes qui ont repris une ferme entre 2004 et 2020 étaient cependant âgées en moyenne de 36,7 ans. Les personnes ayant créé une nouvelle ferme étaient même âgées de 42,1 ans en moyenne. La motion Baumann vise à adapter l'aide initiale à la réalité. La limite d'âge pour bénéficier d'un prêt unique et sans intérêt doit passer à 40 ans au lieu de 35 ans actuellement. Cela facilitera l'accès à l'agriculture et le changement de génération.



**« Compte tenu du recul constant du nombre d'exploitations agricoles et du décalage entre la législation et l'âge effectif d'entrée dans l'agriculture, la limite d'âge pour bénéficier de l'aide initiale doit être adaptée à la réalité et relevée à 40 ans. »**

Kilian Baumann, conseiller national et président de l'Association des petits paysans

### **Contact**

Kilian Baumann  
Conseiller national et président de  
l'Association des petits paysans  
kilian.baumann@parl.ch  
078 809 70 43

Patricia Mariani  
Directrice de l'Association des petits paysans  
p.mariani@kleinbauern.ch  
031 312 64 00